



**LA FSU TERRITORIALE**

**04.67.67.77.04**

[fsu@herault.fr](mailto:fsu@herault.fr)

[www.snuter34fsu.fr](http://www.snuter34fsu.fr)



**Section FSU des personnels du conseil départemental de l'Hérault**

Hôtel du Département - 1977 avenue des Moulins  
Mas d'Alco - 34087 Montpellier Cedex 4  
0467677704 - [fsu@herault.fr](mailto:fsu@herault.fr) - 0783837765  
Alco Bureau 3136  
[www.snuter34fsu.fr](http://www.snuter34fsu.fr)

Madame La Présidente,

A chacune de nos rencontres où la thématique de la prime Covid a été abordée nous vous avons signifié notre opposition à sa mise en œuvre dans notre collectivité, au-delà des assistants familiaux qui, non seulement sont restés confinés avec les enfants qui leurs sont confiés 24h/24h, mais qui ont dû, en plus, financer les équipements nécessaires au confinement (papeterie, informatique, téléphonie, masques, etc.). Si la Directrice de la DGA-RH nous a indiqué, en réunion préparatoire de ce CT, que les assistants familiaux ont déjà bénéficié de cette prime, pour un montant de 600€, il nous semble important que ce surcoût soit réellement compensé, car ces professionnels, comme nous tous, n'ont pas à payer pour travailler. En effet, l'octroi de la prime COVID pour les assistants familiaux s'inscrit, conformément au décret, à la condition de « surcroît significatif de travail », la question du surcoût n'est, de ce fait, toujours pas pris en considération par notre collectivité. Nous nous permettons de vous rappeler que l'augmentation de l'allocation d'entretien, décidée par le Président de la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ne répond en rien à cette période singulière mais fait suite à l'engagement pris, visant à revaloriser cette prestation directement liée aux besoins des enfants qui lui sont confiés et accueillis chez ces professionnels.

Au plus fort de la crise ce printemps, on aurait pu comprendre que le Gouvernement incite les fonctions publiques à l'attribution d'une prime davantage associée aux risques pris par les agents qui ont maintenu un contact fréquent et prolongé avec les populations et qui ont donc risqué leur santé, sinon leur vie, à l'image des agents hospitaliers, des enseignants, des personnels municipaux, et plus proches de nous, des agents départementaux des collèges ou encore des collègues de PMI, etc. Mais cela n'a pas été le choix du Gouvernement.

Aujourd'hui, des milliers d'héraultais se retrouvent au chômage ou au RSA ; des milliers de travailleurs indépendants, artisans et commerçants ne savent pas s'ils survivront financièrement à cette nouvelle vague, et vous vous entêtez à vouloir donner une prime à certains agents qui ont fait leur travail, consciencieusement, avec dévouement, et qui ont été rémunérés pour cela, et ce, sans aucune perte de salaire.

Nous ne doutons pas de votre bienveillance mais réalisez-vous l'image que vous donnez des agents de la collectivité et des fonctionnaires en général lorsque, dans une telle crise, vous distribuez des « bons points » avec de l'argent public dont vous savez nous rappeler la valeur à d'autres occasions pourtant plus utiles et justes...

Non pas que les agents de notre collectivité, et en général les agents publics, soient suffisamment rémunérés, vous savez comme nous que ce n'est pas le cas. Cependant nous ne méritons pas cette aumône qui nous est faite, comme si celle-ci devait effacer des années d'injustices salariales !



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Est-il utile de rappeler la décennie de gel du point d'indice que nous vivons, les insuffisances criantes du PPCR, un régime indemnitaire nettement insuffisant en ce qui concerne notre collectivité, et, pour couronner le tout, le retour du jour de carence ?

D'ailleurs, comme vient de le décider le Département d'Indre et Loire, vous auriez pu, par exemple, avoir la bienveillance de ne pas appliquer le jour de carence aux agents de la collectivité, tout au moins dans cette période de crise sanitaire. Mais non, vous choisissez de la maintenir mais d'attribuer, selon des critères bien à vous, une prime pour « grand » et « petit » surcroûts de travail. Sûrement que le contrôle de légalité n'aurait pas toléré l'appellation « continuité de service public »... Il est utile, pourtant, de rappeler que cette notion de « continuité » nous distingue dans le monde du travail et fait de nous des salariés à part, fièr-es de contribuer à la continuité de la Nation et à une meilleure cohésion sociale. Et pour cela nous sommes, certes mal, mais déjà rémunérés.

Il n'est pas question de culpabiliser ici celles et ceux d'entre nous qui, sans même qu'on leur ait demandé leur avis, vont percevoir dans les prochaines semaines cette prime. Nous l'avons dit, pour beaucoup, nous sommes bien trop mal rémunérés pour la refuser et nous ne doutons pas que les agents en feront bon usage car autour d'eux, dans leur famille ou leurs amis, certains sont durement touchés par cette crise. Par ailleurs rien ne les empêche de la reverser aux associations caritatives ou pourquoi pas s'en servir pour adhérer au syndicat de leur choix pour contribuer à défendre une vraie reconnaissance de leurs métiers et de leurs conditions de travail !

Car là est notre propos, les questions de la rémunération et du surcroît de travail sont bien trop importantes pour être exceptionnellement traitées de la sorte, c'est-à-dire autant discrétionnaire qu'injuste (et là nous vous renvoyons à la parution de notre revue numérique et à l'article sur la prime Covid). En effet pourquoi le surcroît de travail mériterait surcroît de rémunération uniquement sur la période Covid ? Notre surcroît de travail tout au long de l'année pour assurer nos missions auprès des populations ne mérite-t-il pas pareil sort ? Notre rémunération ne mérite-t-elle pas une plus grande attention et notre travail un plus grand respect et ce quel qu'en soit le contexte ? Car oui comme nous l'avons titré, nous sommes des fonctionnaires et pas des mercenaires, nous assumons avec fierté nos missions de service public et leur continuité, au service de la société, y compris en temps de crise.

Madame la Présidente nous ne prendrons pas de position « électoraliste », nous préférons de loin défendre nos convictions. Aussi soyez certaine, que si nous nous opposons à l'aumône qui nous est faite ici, nous serons par contre très attentifs à ce que votre administration va proposer, cette fois-ci nous l'espérons une réelle reconnaissance professionnelle des agents de la collectivité, dans le cadre des futures négociations du RIFSEEP , des Lignes Directrices de Gestion et du protocole égalité professionnelles femmes-hommes.

Merci de votre attention.

Pour le syndicat FSU

Les élus au Comité Technique